

CONTRAT CRESSON DE FONTAINE

(A imprimer et remplir en 2 exemplaires)

Partenariat avec Carole Legris, Cressicultrice à Châlo Saint Mars (91780)

***Cultures sans pesticides (certification bio courant 2027).**

Ce contrat instaure un partenariat avec Carole LEGRIS, cressicultrice qui s'est engagée dans une démarche biologique. Nous contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons notre partenaire productrice à sécuriser les revenus de son travail et consommons du cresson dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat est organisé par l'AMAP DE LA RONCE, à MARCOUSSIS

(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). A ce titre, il est régi par les règles et principes de fonctionnement de l'AMAP, et ne peut être souscrit que par les membres adhérents de l'association.

La production : Connaissance de la ferme : Carole a suivi une formation de responsable d'exploitation en maraichage Bio au CFPPA de Brie Compté Robert en 2023. Depuis Mars 2024, Carole loue et cultive seule, 1000m2 de parcelles de maraichages diversifiés et 6 bassins de cresson (11 en 2025) sur la cressonnière de Vincent PRIVAT, cressiculteur depuis 2017. Carole vend sa production essentiellement en direct mais également sur le marché de Marcoussis, sur des marchés de producteurs, en AMAP et par le biais des comités d'entreprises. La cressonnière, d'une superficie de 3,6 hectares, fut créée en 1890. Elle fut abandonnée de 2007 à 2017. Elle est certifiée BIO depuis 2019. Elle comprend aujourd'hui : 35 bassins de cresson de fontaine (soit une surface d'1 hectare), 2 rivières, 1 forêt, des arbres fruitiers et 1000 m2 de maraichage. Les bassins sont alimentés par 23 puits artésiens provenant de la nappe phréatique de Beauce. L'eau y est analysée 2 fois par an. L'AMAP proposera annuellement une visite de la ferme, en accord avec la productrice. Dans l'esprit de confiance réciproque qui caractérise les AMAP, les signataires de contrats reconnaissent les aléas liés à l'activité et acceptent les conséquences d'incidents exceptionnels de production, y compris une éventuelle réduction de la quantité distribuée.	Volume de l'abonnement : L'abonnement compte 3 à 4 distributions par mois sur la période citée ci-dessous, en nombre de bottes de 250 g de cresson. Calendrier prévisionnel des livraisons : - Le 28 septembre 2026 - Les 5, 12, 19 et 26 Octobre 2026 - Les 2, 09, 16 et 23 et 30 Novembre 2026 - Les 7 et 14 Décembre 2026 - Les 11, 18, et 25 Janvier 2027 - Les 1, 8, 15 et 22 Février 2027 - Les 1, 8, 15, 22 et 30 Mars 2027 - Le 5 Avril 2027 (Ce calendrier peut être modifié si soucis météorologiques ou de culture) Livraison et distribution : La production est livrée au 51 Chemin de la Ronce, 91460 Marcoussis, les lundis de chaque mois. Carole se charge d'assurer au moins les 2 premières distributions de la saison, afin de se présenter, ou sera représentée par sa référente aux mêmes heures que les distributions de parts de légumes. Les signataires s'engagent à venir chercher la part souscrite, ou à la faire prendre par quelqu'un d'autre. En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, aucun remboursement ne sera effectué et il n'y aura aucune possibilité de récupérer sa commande le mois suivant.
--	---

Contacts : Tout échange se fait prioritairement avec **Nathalie PROD'HOMME.**

Producteur	Coordinatrice du contrat
Carole LEGRIS, cressicultrice Le Pré Neuf, 91 780 CHALO SAINT MARS Mobile: 06 10 86 41 99 Email : lileauxlegumes91@gmail.com Siret : 435 028 402 00038	Nathalie PROD'HOMME nathalie.prodhomme@hotmail.fr

Carole LEGRIS donne procuration à sa coordinatrice pour la gestion administrative des contrats, la collecte des chèques, et pour l'organisation des distributions.

**CONTRAT A SIGNER ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CHEQUE, A
NATHALIE, OU A VIRGINIE EN CAS D'ABSENCE**

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Courriel (indispensable) :

Téléphone :

Souhaite signer un contrat AMAP de cresson sans pesticides de Châlo-Saint-Mars avec Carole LEGRIS.

Prix de la botte TTC : 2 €

Distribution cresson saison 2026/2027										Total nbre de bottes	Total à régler
Date de distribution	28-sept	05-oct	12-oct	19-oct	26-oct	02-nov	09-nov	16-nov	23-nov		
Nombre de bottes											
Date de distribution	30-nov	07-déc	14-déc	11-janv	18-janv	25-janv	01-févr	08-févr	15-févr		
Nombre de bottes											
Date de distribution	22-févr	01-mars	08-mars	15-mars	22-mars	30-mars	05-avr				
Nombre de bottes											
TOTAL											

Soit un total sur la saison (Septembre 2026 à Avril 2027) de :

- Nombre de bottes :
- Montant total :

2) Je m'engage :

Je suis solidaire du producteur et accepte les conséquences des éventuels aléas et incidents majeurs. Je paie à l'avance pour l'ensemble de la période et ne réclamerai aucun remboursement de la part de Carole Legris. En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, le producteur ne pourra pas remettre les produits un autre jour. Je viendrai chercher (ou quelqu'un viendra chercher) ma part de cresson aux dates pour lesquels j'ai passé commande.

De son côté, Carole Legris s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques culturales possibles, pour produire sur sa ferme et nous fournir du cresson sans pesticides, local et de qualité.

3) Je paye par un chèque le montant total ci-dessus :

Ordre	<i>Carole Legris</i>
Numéro du chèque	
Nom de la banque	
Montant	

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de la productrice :

Carole Legris